



avenant a contrat de travail et nouvel employeur

Par **catbaby**, le **11/01/2012** à **22:54**

bonjour, l ehpad ou je suis employee a fait face a un redressement judiciaire et aujourd'hui a été rachetée...j'ai donc un nouvel employeur; cependant lors de la précédente direction ma directrice m'avait fait un avenant à mon contrat de travail avec accord de formation (je suis auxiliaire de vie sur un poste aide soignante) + statut aide soignante et coef.220...en CDI le nouveau employeur me dit en gros que cet avenant ne vaut rien, il refuse la formation, j'ai donc entamé en urgence une demande de VAE au risque d'être rétrogradée ASH voire licenciée...est-il dans son droit?merci

Par **P.M.**, le **11/01/2012** à **23:35**

Bonjour,

Il faudrait savoir pourquoi le nouvel employeur ne veut pas tenir compte de cet avenant car normalement le transfert se fait aux conditions où se trouve la salariée au moment de la reprise...